DERNIÈRE HEURE

Réunion à Lens

A sept heures a eu lieu une réunion, à la salle David, à laquelle assistaient environ 1200 personnes, sous la présidence de M. Fauquever, premier adjoint au maire de Lens. Sont nommés assesseurs, MM. Durieux et Tison et secrétaire, M. Jeambart.

Le citoyen Durieux, délégué mineur, a lu et commenté les revendications, puis le citoyen Basquet a fait un chaleureux appel en faveur du chômage.

La continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

DANS LE NORD

Prêts à la grève

Les mineurs de l'arrondissement de Douai semblent disposés à faire cause commune avec leurs camarades du Pas-de-Calais.

Lundi soir, dans une importante réunion tenue à Sin-le-Noble, M. Moché, président du syndicat des mineurs du bassin du Nord, a engagé les ouvriers qui l'écoutaient à attendre avec calme le résultat de la conférence qui doit être tenue aujourd'hui à Arras. En terminant, M. Moché a prononcé ces paroles significatives : « Dans le cas ou vos revendications seraient rejetées, *tenez-vous prêts*. »

La Compagnie de l'Escarpelle possède sept fosses, dont deux dans le Pas-de-Calais, à Courcelles et à Leforest, et cinq dans l'arrondissement de Douai.

Déjà la fosse n° 7, celle de Courcelles, est entrée dans le mouvement gréviste. Les mineurs de la fosse n° 6, à Leforest, se déclarent prêts à faire de même. Quant aux mineurs des fosses de l'arrondissement de Douai, ils attendent pour prendre position, les décisions de la conférence d'Arras.

Dans les concessions de Flines-lez-Raches et d'Anincourt, on signale également une certaine effervescence.

Réunion à Dorignies

La réunion organisée par le syndicat des mineurs de la Cie de l'Escarpelle, salle Ricart à Dorignies, rue de Douai, a eu lieu à 6 heures comme l'annonçaient les affiches placardées dans Dorignies.

A l'heure exacte une foule que l'on peut évaluer à 1200 personnes envahissait la salle de réunion et une grande animation régnait parmi les mineurs présents.

Le citoyen Goniau, secrétaire du syndicat, ouvre la séance et invite l'assemblée à former le bureau.

A l'unanimité, le citoyen Lefebvre Julien, mineur, est nommé président ; assessseurs. Thomassin, Toussaint et Wanepin Henri ; secrétaire, Quintin Charles-Louis.

Le président Lefebvre prend la parole, remercie l'assemblée de l'avoir choisi comme président, l'invite au plus grand silence et donne la parole au citoyen Goniau,

Le citoyen Goniau expose la situation actuelle de l'ouvrier mineur, dit que les salaires sont trop peu élevés, mais que selon lui il ne faut pas brusquer le mouvement. Il ne s'oppose pas à la grève, mais avant de la déclarer il faut bien étudier les réclamations que le syndicat devra formuler.

Il donne lecture des revendications que le syndicat a décidé de présenter à l'entrevue d'Arras et dit que si celles-ci ne sont pas admises on commencerait la grève dès vendredi prochain.

A peine Goniau avait-il prononcé ces paroles que la grande partie des mineurs criait : Vive la grève ! Vive le Syndicat !

A ce moment un délégué de Courcelles-lez-Lens monte à la tribune et invite l'assemblée à déclarer la grève dès demain matin. Des cris de Vive la grève ! se font entendre.

3. Le citoyen Moché, secrétaire-général des mineurs du Nord prend à son tour la parole ; il préconise l'union de tous les mineurs et dit qu'il ne faut s'emballer ; car c'est par l'union et le calme que l'on arrive le plus souvent a un bon résultat. Il ajoute que le métier de mineur est très pénible et que les actionnaires s'enrichissent trop facilement. Il déclare qu'il ne s'oppose pas à la grève mais qu'avant tout il faut formuler ses revendications car on pourrait dire que le mineur n'est jamais content : soyons calme, dit Moché, car c'est là notre force !

Goniau reprend la parole et donne lecture de l'ordre du jour *suivant qui est adopté à l'unanimité :*

Les mineurs de Dorignies réunis au nombre de 1200 attendent la décision de l'entrevue d'Arras pour déclarer la grève et donnent plein pouvoir aux délégués du syndicat pour présenter les revendications.

La réunion est ensuite levée aux chants de la *Marseillaise* et de l'*Internationale* mêlée des cris de Vive la Grève.

M. Alapetite à Lyon

M. Alapetite a reçu lundi les autorités civiles et militaires de Lyon.

L'entrevue de ce préfet réactionnaire avec le maire si républicain de Lyon, M. Augagneur, était attendue avec curiosité.

M. Augagneur s'est exprimé en ces termes :

Nous reconnaissons en vous l'administrateur expérimenté qui, pendant onze ans, a employé ses facultés dans un des plus grands départements de la France. Nous savons que vous avez été l'âme de la commission administrative et que vous vous êtes montré partisan résolu d'une décentralisation plus que partout nécessaire dans les rapports du pouvoir central avec les grandes communes comme la nôtre.

La municipalité lyonnaise a le désir de démontrer et elle est certaine d'y réussir que les assemblées et les administrations profondément démocratiques d'origine et de convictions sont aussi aptes que quiconque à gérer les intérêts de tous, à perfectionner pour le bien général l'outillage administratif. Nous savons que dans cette œuvre nous pouvons compter sur vous. Quoique les assemblées communales n'aient de par la loi aucun rôle politique à jouer dans les grandes villes, la pratique fait de nos assemblées tout autre chose que ce que veut la loi.

Nous vous disons donc que profondément républicains, adversaires irréconciliables de toute réaction et aussi de toute stagnation, nous espérons beaucoup de votre présence pour laisser accomplir l'évolution normale qui pousse la démocratie lyonnaise vers la République intégrale, précurseur de réformes sociales nouvelles.

Nous saluons en vous l'envoyé et le représentant du gouvernement de défense républicaine.

Nous avons trop souvent souffert en voyant vos prédécesseurs agir comme s'ils voulaient se faire pardonner, par d'irréconciliables adversaires une étiquette républicaine.

Nous espérons espoir en sachant que votre conduite sera tout autre ; que vous comprenez, comme le disait hier à Toulouse M. le président du conseil que les ennemis de la République ne sont dangereux que s'ils trouvent des complaisants [illegible] adversaires ». Nous venons, monsieur le préfet, vous assurer de notre concours dans l'œuvre de défense et d'action républicaine que vous avez mission de poursuivre dans le département du Rhône.

Très gêné par ces déclarations républicaines, M. Alapetite a répondu :

J'ai à faire deux parts dans ce que vous avez dit : la part de l'homme politique et celle de l'administrateur.

L'homme politique n'est pas sous ma tutelle, il jouit de sa liberté tout entière et je n'ai, quant à moi, à retenir du programme qu'il a esquissé que [illegible] qu'il y a mise de concourir à l'œuvre d'union pour la défense républicaine, qui est celle [illegible] qui vient d'être exposée à Toulouse par M. le président du Conseil [illegible] la mission de représenter ici [illegible] de la République.

[illegible] cette cabriole, M. Alapetite a poursuivi : « Je suis plus à l'aise pour applaudir au langage de l'administrateur. » Et il s'est lancé dans une longue tirade sur les relations entre les administrations locales et l'administration préfectorale.

Il n'a pas trouvé, bien entendu, un seul, un seul accent vraiment républicain.

Les Lyonnais sont bien « lotis. »

LA Tentative d'assassinat de la façade de l'Esplanade A LILLE

Mandat d'arrêt. — Gaston Verryser. — Un bon jeune homme. — Nos enquêtes. — Chez le bienfaiteur. — Les recherches de la Justice.

En lisant notre compte-rendu, hier matin, nos lecteurs ont pu facilement comprendre où se portaient les soupçons de la justice. En montrant Gaston Verryser à la suite de M. Leuterith, quelques minutes après le crime, en indiquant son absence prolongée à son domicile en prouvant enfin qu'il ne s'était pas rendu chez le docteur, M. Richard Lesay, il était facile de conclure que Gaston Verryser, 18 ans, né à *Saint-Omer, employé depuis un an* et demi chez M. Masquelier et habitant place aux Bleuets, pouvait être considéré comme inculpé. C'est chose faite : M. Delalé, juge d'instruction, chargé de l'affaire, a lancé, hier soir, un mandat d'arrêt pour tentative d'assassinat et vol contre Gaston Verryser.

Voici son signalement : 18 ans, taille 1 m.76, tête touffue, yeux petits et renfoncés dans l'orbite, cheveux chatains et longs sur le devant de la tête, favoris blonds.

Il est né à Saint-Omer, le 17 novembre 1882. Des dépêches ont été lancées dans toutes les directions et notamment à Bruxelles et à Marseille où Gaston Verryser avait manifesté l'intention de se rendre pour aller chercher fortune en Algérie.

L'agression

Nous avons donné hier matin, un récit très exact du crime dont avait été victime M. Leuterith, surpris et frappé par derrière. Bien que très fatigué par une nuit fiévreuse, le caissier de la Cie générale d'assurances a bien voulu nous recevoir. Nous le trouvons dans son lit, la tête appuyée sur deux oreillers et fort aimablement, après que nous nous sommes fait connaître, il nous tend la main et nous rassure sur l'état de sa santé, plus douloureux qu'inquiétant.

Nous lui demandons combien de temps il est resté évanoui après avoir été frappé par son assassin.

« Fort peu de temps, nous dit-il. Une minute au maximum. Je me suis relevé et j'ai brisé le carreau en criant, ainsi que vous l'avez dit : au secours ! à l'assassin ! d'ouvrir la porte pour descendre l'escalier et c'est alors que j'aperçus sur le palier Gaston Veryser très pâle, qui me déclara accourir à mon secours et descendre des archives.

« Voici comment je m'explique le crime : Gaston Veryser, en apprenant que le patron ne rentrerait pas, sera sorti quelques instants avant six heures et aura endossé son pardessus, qui se trouvait dans une petite pièce à côté de l'escalier ; puis, il aura gravi cet escalier et sera allé se cacher, en attendant mon arrivée, dans la chambre de M. Masquelier située à côté du coffre-fort et d'où il est sorti pour me frapper.

« La chose lui aura été d'autant plus facile qu'il connaissait de quelle façon je plaçais mon argent.

» Après m'avoir terrassé, il s'est jeté précipitamment sur la couverture du livre où il savait que se trouvait la recette du jour ; il me l'a arrachée des mains et a pris une poignée de billets de banque (23,000 fr.), laissant sur le parquet un billet de 1,000 fr.); qui lui avait échappé, ainsi que d'autres billets représentant une somme de 950 fr.

» Son coup fait, le criminel sera allé jusque sur le palier, aura caché dans ses poches les billets, et m'entendant alors crier au secours, il n'aura osé descendre et sera revenu vers moi, soi-disant pour me porter secours.

» Voilà l'hypothèse qui me paraît la plus certaine, *mais je dois dire que je n'ai ni reconnu ni même vu la personne qui m'a frappé* ».

Nous quittons alors M. Leuterith qui fatigué, n'aspire qu'au repos. Malheureusement pour lui, la justice, désireuse de retrouver l'assassin, ne le laisse pas dormir et c'est ainsi qu'à notre sortie nous voyons MM. Vivier des Vallons, commissaire central ; Boillerault, chef de la sûreté et Thilliard, commissaire de police, pénétrer chez la victime pour reconstituer avec lui la scène telle qu'elle s'est passée.

Autres interviews

Nous rendons visite successivement au directeur, MM. Masquelier, Faes et Ghesquière, employé, et Faye, concierge. Tous nous confirment les renseignements que nous avons donnés hier matin.

M. Masquelier nous renouvelle sa déclaration : « L'arme, dit-il, que nous avons trouvée hier au soir dans ma chambre, a dû certainement servir à l'assassin. Cette tige de fer qui est ainsi que vous l'avez vu, longue d'un mètre et recourbée, n'appartient pas au matériel de la maison.

MM. Faes, Ghesquière et Faye nous racontent comment attirés par les cris de la victime, ils accoururent et trouvèrent M. Leuterith descendant l'escalier suivi, à leur grande surprise, de Veryser. Ce que tous peuvent affirmer c'est que aucune personne n'est sortie et que dans ces conditions Veryser seul peut et doit être considéré comme inculpé.

Ils nous donnent également quelques renseignements sur le caractère fort timide de Veryser qui rougissait facilement a la moindre parole qu'on lui adressait et qui ne causait pas volontiers.

Enfin une visite à M. Henri Leaglart, rue Négrier, 1, qui avait entendu le bris du carreau, termine ces interviews qui n'apportent pas à l'enquête de nouveaux détails.

LE MANDAT D'ARRÊT

Nous avons pu nous procurer la pièce officielle, le mandat d'arrêt qui a été lancé contre Veryser par M. Delalé, juge d'instruction.

LILLE — Juge d'instruction

Tentative de meurtre et vol de 24.000 francs en billets de banque français et belges.

SIGNALEMENT IMPORTANT

Le *29 octobre* 1900, vers 6 heures du soir, le sieur Leuterith, caissier à la direction particulière de la Cie des assurances générales de Lille allait déposer dans un coffre-fort, sis au 1er étage, une somme d'environ *24000* francs en billets de banque français et belges, lorsqu'il fut presque assommé à coups de tisonnier.

Le meurtrier, un nommé Veryser Gaston, 18 ans, *sujet français*, né à Saint-Omer en novembre 1882, employé dans la maison, s'empara des billets dont Leuterith était porteur et disparut.

Il a 1 mètre 75 de taille, une forte corpulence, les cheveux châtains tirant sur le blond, longs sur le devant, les joues [illegible], les yeux petits et très enfoncés, la démarche [illegible].

Il est imberbe. C'est, disent ses amis, une tête de bébé [illegible] sur un grand corps.

Il était vêtu à son *départ* d'un pardessus marron, veston et gilet noirs en [illegible], pantalon à carreaux gris-bleu et coiffé d'un chapeau mou dit [illegible].

Il y a mandat d'arrêt

Si Veryser est arrêté à l'étranger son extradition sera immédiatement demandée.

Inutile de dresser procès-verbal de recherches infructueuses.

Lille, le 30 octobre 1900.

Le juge d'instruction,
Em. DELALÉ.

L'enquête

M. Boillerault, chef de la sûreté a entendu hier matin la femme dont nous parlons dans *notre interview intitulé : « chez le bienfaiteur»,* et dont nous ne donnons ni le nom ni l'adresse, cette dame affirmant n'avoir jamais été mêlée à cette affaire.

Veryser avait remarqué cette jeune femme fort élégante et, avec la fatuité de la vingtième année, jouait volontiers les jeunes premiers rôles amoureux. Elle ne se souvient pas avoir reçu de lettres de ce jeune soupirant.

La police a perquisitionné en la personne de M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires chez cette dame et a saisi différents papiers.

Cette enquête met fin à la légende qui avait représenté Veryser coupable par amour. S'il est parti en Belgique, ce n'est pas en la compagnie d'une élégante demi-mondaine qu'il aurait séduite par le Pactole inattendu. Danaé n'a pas reçu la visite de Jupiter.

Enfin M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de M. Lecointe, son greffier. s'est rendu dans l'après-midi, 20, façade de l'Esplanade, et a interrogé longuement MM. Faes, Ghesquière et Faye.

Puis après avoir fait établir un constat des lieux, l'honorable juge d'instruction qui était dans la maison depuis deux heures, a regagné le Palais de Justice. Il était quatre heures et demie.

Chez le bienfaiteur

Nous avons dit que Veryser avait été recueilli depuis deux ans par des parents très éloignés qui habitent Lille et dont la situation est fort honorable.

Nous avons jugé nécessaire de nous rendre auprès du bienfaiteur afin de savoir ce qu'il pensait de cette affaire.

Voici en somme ce qui résulte des déclarations que la personne en question a bien voulu nous faire.

Gaston Verizer est né à Saint-Omer le 17 novembre 1882.

En 1898, à la mort de son père, un garçon brasseur du quartier de la Cavalerie, l'enfant fut confié aux soins d'un tuteur. Vers cette époque, il entra au lycée de la ville avec une bourse. Il y a deux ans la mère mourut. Ce fut alors que le parent de Lille intervint auprès du tuteur et des oncles et tantes de l'enfant et les pria de le lui confier.

A Lille il trouverait plus aisément à se caser qu'à St-Omer, ses études ayant été poussées assez loin pour lui permettre de chercher une situation dans le commerce, et de préférence dans la comptabilité. D'autre part rien ne pressait, le jeune homme ayant hérité de la petite maison paternelle évaluée à une vingtaine de mille francs dont il touchait le revenu, soit une cinquantaine de francs par mois. Son bienfaiteur se chargeait d'ailleurs de subvenir largement à ses besoins.

Ce fut donc avec l'appui de ce dernier que le jeune Veryser entra à l'agence des *Assurances générales*, 20, Façade de l'Esplanade.

Là, paraît-il, on n'avait qu'à se féliciter de ses services. Son bienfaiteur et sa famille qui pouvaient le connaître mieux et plus intimement que tout autre lui portaient beaucoup d'affection. C'était disent-il, un garçon très gentil, très serviable, très sérieux, qui consacrait la plupart de ses loisirs à sa famille, et *s'occupait, pour se distraire, à feuilleter* des revues littéraires auxquelles ses petites ressources, grossies depuis son entrée aux « Assurances » d'une cinquantaine de francs d'appointements mensuels, lui permettaient de s'abonner.

Comme il aimait peu à se distraire au dehors il ne sortait donc que rarement et n'avait que de rares camarades dont un seul qu'il fréquentait assez assidûment. Encore celui-ci venait-il plus souvent rendre visite à son ami chez ceux qui le logeaient.

Le camarade en question était d'ailleurs de tout point recommandable et il n'est guère probable que ce soit à sa fréquentation que Veryser ait conçu l'idée d'un crime.

Quant aux liaisons galantes que pouvait entretenir en cachette le jeune homme, il semble assez malaisé de les établir.

Ses parents ne soupçonnaient quoique ce fut de cette nature, précisément à cause de ses allures rangées, régulières, presque casanières. Ce n'est que lundi soir, quand le bruit fut parvenu à la maison de la triste présomption qui pesait sur le jeune homme, que la servante se décida à donner quelques détails intimes qu'elle possédait sur son compte et dont celui-ci l'avait d'ailleurs prié maintes fois de ne pas parler.

Ainsi arrivait-il parfois à Veryser, sans doute par esprit de fanfaronnade amoureuse, assez ordinaire chez les tout jeunes gens, de se vanter devant la bonne d'avoir une maîtresse.

Une femme séduisante, rencontrée plusieurs fois en ville au cours de ses promenades ou de ses courses et que peut-être il avait suivie sans toutefois jamais l'aborder, cette femme faisait l'objet de ses rêves juvéniles et son image lui trottait par la cervelle. Dans ces conditions, on s'explique aisément, sans être subtil psychologue, qu'il aimait à faire de son rêve une réalité ou du moins à se le figurer ainsi et à faire partager ses imaginations par un tiers peu compromettant, ce tiers fut-il simplement sa servante.

Un jour il alla même jusqu'à lui laisser entrevoir une photographie de femme outrageusement décolletée qui ne devait d'ailleurs avoir aucun rapport avec celle de l'amie de ses rêves, mais qu'il donna comme tel à sa bonne. Celle-ci, qui le vit du reste à peine, serait assez embarrassée pour reconnaître la personne qui représente ce portrait.

Il y a un mois environ, les maîtres du logis s'absentèrent quelques jours pour aller visiter l'Exposition, laissant le jeune homme seul avec leur servante.

Veryser profita d'une soirée où celle-ci était sortie pour amener une femme quelconque dans la maison et dîner en sa compagnie.

La bonne rentra sur ces entrefaites et les jeunes gens l'ayant entendue ouvrir la porte, purent s'échapper sans être reconnus d'elle. Cette dernière les aperçut seulement de dos et quand le jeune homme rentra quelque temps après, elle lui demanda des explications et le menaça de tout rapporter à ses maîtres à leur retour.

Encore une fois, et sans plus de raison, Veryser, se complut à lui dire qu'il était en compagnie de sa maîtresse, toujours une dame D... dont le souvenir restait vivace en son esprit et peut-être en son cœur.

Il y avait dans cette prétention certaine fanfaronnade dont nous parlions tout à l'heure, et peut-être bien quelque dépit de ne pouvoir réaliser son rêve.

Celle qui faisait ainsi l'objet des désirs du jeune homme, si elle n'était pas tout à fait une inconnue pour lui, n'avait du moins pas l'honneur de le connaître.

Il nous semble d'autant moins utile d'insister sur son compte, qu'elle a été suffisamment ennuyée depuis vingt-quatre heures par l'enquête et les perquisitions opérées chez elle, et qu'à l'heure qu'il est la police l'a reconnue étrangère à tous les incidents de cette affaire et n'a pas jugé à propos de l'importuner davantage.

Comme elle le dit elle-même, il se peut fort bien que le jeune homme l'ait remarquée et suivie. Il se trouve toujours des suiveurs derrière les jolies femmes, et celle-ci peut être comptée au nombre de ces dernières. Quant à l'avoir distinguée, elle s'en défend. Encore moins l'a-t-elle encouragé. Elle aurait d'ailleurs d'autres chiens à fouetter, paraît-il.

Il est évident qu'une héroïne n'eut pas fait mauvais effet dans cette affaire. Elle en eut accru l'intérêt et puis cela simplifiait l'énigme en lui donnant certain côté de romanesque, de passionnel.

On aurait mis sur le compte d'un coup de folle passion, la défaillance du jeune homme et encore une fois il nous eut été permis de maudire la fatale influence de la femme.

Or, d'après ce qui appert de l'enquête et d'après les dires de ceux qui ont recueilli Veryser, la femme en question n'est pour rien *dans le mobile qui l'a poussé sur la pente* fatale, ou alors ce serait une autre femme encore totalement ignorée de la justice et de nous-mêmes.

Serait-ce plutôt simplement l'appât de l'or ? En ce cas, la tentation à laquelle le malheureux a succombé se justifierait-elle par l'emploi qu'il avait dessein d'en faire ?

Les parents chez qui logeait Veryzer nous ont dit que dernièrement, au cours d'une réunion de famille et d'amis, l'un des convives ayant énuméré devant lui les avantages de la colonisation, à condition de posséder un petit capital, Veryser s'était enthousiasmé à cette idée et avait manifesté son intention d'aller en Algérie, dut-il pour cela s'engager aux chasseurs d'Afrique.

Est-ce cette pensée qui a travaillé l'esprit du jeune homme, aidé de la soif d'aventures ?

Est-ce tout bonnement l'attrait d'une fortune immédiate à gaspiller inconsidérément ?

Seule, probablement l'arrestation du coupable nous fixera sur ce point.

NOUVEAUX DÉTAILS

L'arme du crime. — Une reconnaissance caractéristique

S'il était encore nécessaire de fournir une preuve pour établir la culpabilité de Veryser, cette preuve serait faite : ses bienfaiteurs, dont nous avons tu jusqu'ici les noms et l'adresse, à leur demande, ceux-là ne devant pas être rendus responsables de leur bonne action tout à leur honneur, ont reconnu formellement cette tige de fer qui a servi d'instrument du crime, comme appartenant à Veryser.

A six heures 1/2, M. Boillerault, chef de la sûreté, accompagné de ses divers agents de sûreté, se rendait chez les bienfaiteurs de Veryser qui avaient recueilli cet orphelin après la mort de ses parents. M. Boillerault recevait divers renseignements, lorsqu'un agent de sûreté se baissant, fit le simulacre de retirer la tige de fer de dessous le lit et la présenta à son chef.

M. Boillerault demanda alors à Mme X..., mère d'adoption de Veryser, si elle reconnaissait cette arme.

Aussitôt Mme X. répondit : « Parfaitement, je la reconnais. Veryser qui était fort poltron et avait souvent peur la nuit, avait toujours coutume de placer cette tige de fer près de son *lit pour se défendre en cas d'attaque.* »

Le chef de la sûreté venait de relever une preuve accablante contre Veryser.

On se souvient, en effet, qu'un de nos collaborateurs avait retrouvé, en compagnie de M. Masquelier, cette tige de fer sur une chaise de la chambre. M. Masquelier aurait aussitôt déclare que cette arme n'appartenait pas au matériel de sa maison, établissant ainsi la préméditation de l'assassin.

Il est facile en effet de reconstituer la scène. Veryser est arrivé de chez lui avec cette arme ayant l'intention de commettre son crime et décidé à profiter de la première occasion où il trouverait le caissier seul pour le frapper.

Il gagna les archives quelques minutes avant six heures et se glissant à pas de loups derrière le caissier il le frappa avec son arme qu'il avait dissimulée sous ses vêtements ou qu'il avait cachée dans la salle des archives.

Si à côté de cette preuve nouvelle on rapproche ces faits, sa descente derrière le caissier, son *oubli* de prévenir le docteur et sa fuite, on établit ainsi logiquement des présomptions de culpabilité indiscutables.

Un nouveau témoignage

Dans la soirée d'hier, le chef de la sûreté a recueilli un témoignage. M. V..., peintre, boulevard des Ecoles qui était un compagnon de Veryser dont il avait fait la connaissance occasionnellement avait reçu ses confidences, il est venu déclarer qu'à différentes reprises Veryser l'avait entretenu de ses relations avec une femme divorcée dont nous avons parlé. Il aurait même mis sous ses yeux des lettres que cette femme lui écrivait.

M. V... est un garçon d'une parfaite honorabilité dont le témoignage ne peut être contesté. Maintenant Veryser s'exagerait peut-être la portée d'une lettre.

D'ailleurs, ce fait n'a aucune importance au point de vue de la culpabilité de Veryser, son *crime ne lui ayant été en aucune façon suggestionné.*

Enfin, la bonne de la mère de Veryser a rappelé que fréquemment l'inculpé parlait avec passion de cette bien aimée du rêve.

Dernière Heure

L'ambassade de Berlin

Paris, 30 octobre. — Du *Courrier du Soir :* Des renseignements venus de bonne source nous permettent d'affirmer que M. Bourgeois n'a pas posé sa candidature à l'ambassade de Berlin.

Nous sommes également autorisés à démentir qu'il soit question de remplacer le titulaire actuel de l'ambassade ottomane à Paris.

Poursuites contre un receveur d'octroi

Besançon, 30 octobre. — Un mandat d'amener a été lancé aujourd'hui par le Parquet contre le receveur de l'octroi de Viotte, inculpé de détournements s'élevant à plus de 30,000 francs.

On dit que cette arrestation ne sera pas isolée.

De nombreux employés sont également soupçonnés d'avoir détourné toute une partie de la recette de l'octroi de la gare de Viotte.

LE SPORT

FOOT-BALL

Championnat du Nord (2e série)

Les équipes en présence étaient celles de l'Union sportive tourquennoise et du Racing club roubaisien.

Ce match n'a pas offert l'intérêt qu'il promettait. La pluie, la malencontreuse pluie, avait rendu le terrain glissant, ce qui gênait beaucoup les joueurs. D'autre part, l'équipe tourquennoise était très incomplète et les remplaçants, malgré leur bon vouloir, ne pouvaient montrer assez de cohésion pour lutter avec avantage contre l'équipe roubaisienne.

Roubaix, qui a le coup d'envoi est d'abord refoulé puis revient à la charge et bientôt Dubly marque un but pour son équipe. Tourcoing répare cet échec en marquant un but à la suite d'un coup de coin. Les deux buts sont attaqués tour à tour et, à la suite d'un corner, Beillon fait un deuxième point pour R. C. R. (2).

Après la mi temps Tourcoing semble avoir l'avantage et se porte vers le but de Roubaix. Mais Perry blessé doit quitter le terrain et U. S. T. (2) privé de son meilleur avant est refoulés et se contente de sa défendre. Castelain arrête brillamment un coup de réparation accordé à Roubaix. Le jeu se poursuit. A. Dubly et Beillon qui sont très en avant se passent la balle. Les cris « of side » retentissent. Le jeu s'arrête pendant que le ballon roule tout doucement dans le but sans que Castelain cherche à l'intercepter. Cela fait 3 buts pour Roubaix à 1 pour Tourcoing et bientôt M. M. Wuillaume, l'arbitre, siffle la fin du match.

Parmi les joueurs les plus remarqués il convient de citer J. Dubrulle, A. Dubly, Beillon et Lesur [illegible] qui jouaient pour Roubaix.

Dans l'équipe de l'U.S.T. [illegible] qui jouait pour la première fois un match, a montré un entrain endiablé et beaucoup de résistance et Lambotte s'il continue sera vite apprécié dans le Nord.

Jouaient pour le R. C. R. (3) [illegible] ; D'Halluin [illegible] ; A. Michon, Poulain [illegible] ; A. Weales, Gadenne, Declercq, A. Dubly, Beillon (Cap).

Pour U. S. T. (2) : Castelain (3) ; Lambotte (cj) ; Van de Veegaete ; Fiennian, Morel C., Speder (cj) ; Choquet E. Lesur (3) Perry (3) Sanglan, Papon (3).

E. DESGOALS.

ROUBAIX

Les Prévoyants de l'Avenir. — Les bureaux (conseil d'Administration et Conseil de surveillance) de la 127e section (Roubaix) des Prévoyants de l'Avenir estiment qu'il y a lieu de mettre en garde les sociétaires contre tous les articles qui courent dans les journaux.

Beaucoup de renseignements sont erronés et pour n'en citer qu'un, nous voyons dans une communication datée de Paris, 29 courant, que :

610	sections se sont prononcées pour la transformation en société de secours mutuels.
232	ont votés contre le projet Waldeck-Rousseau.
60	votes sont douteux.
1.328	sections n'ont pas répondu. Ce qui donne un total de :
2.230	sections.

Or, au 30 septembre 1900, le nombre de sections de la société est de 1383.

Nous pourrions en rester la pour le moment, mais il nous paraît impossible qu'on table sur le nombre de sections plutôt que sur le *nombre des votants ou des sociétaires pour établir* la majorité.

Citons un exemple : Roubaix a voté contre le projet Waldeck-Rousseau par 270 voix contre 9. Tourcoing a voté pour par 38 voix contre une.

Roubaix compte 1252 sociétaires, Tourcoing, 217. Est-il juste, est-il raisonnable que le vote de Tourcoing contrebalance celui de Roubaix.

Voici du reste, à titre de document, l'ordre du jour adressé au Comité central par les Bureaux de la section de Roubaix qui n'hésitent pas à prendre nettement position dans la question.

« Les bureaux de la 127e section, Roubaix, ont résolu de siéger régulièrement tous les huit jours, étant donné la gravité de la situation faite aux « Prévoyants de l'Avenir.»

» Dès sa première séance il tient à adresser au comité central ses plus sympathiques encouragements et fait des vœux pour le triomphe final de l'œuvre de Chatelus, dans toute son intégrité.

» Le bureau met en garde le comité central contre cette manœuvre qui consiste, pour établir la majorité de tabler sur le nombre des sociétaires qui composent ces sections ou tout au moins sur le nombre des votants.

» Le vote d'une section de 100 membres ne peut contrebalancer celui d'une section de 1000 membres.

» Il flétrit comme il l'a fait à la réunion générale du 21 octobre, le decret ministériel qui est sinon illégal, au moins en contradiction avec les votes de la Chambre et du Sénat, ainsi qu'avec les déclarations du rapporteur et de M. Barthou, alors ministre de l'intérieur.

» Faire des Prévoyants de l'Avenir une société de secours mutuels, c'est méconnaître l'idée qui a présidé à la formation de la société, sans parler des droits incontestablement acquis.

» Baser les rentes sur des barèmes calculés d'avance, ne servir ces rentes qu'aux sociétaires âgés, c'est faire de notre grande société créée pour les prolétaires de l'avenir, une inutile succursale de la Caisse nationale de retraites : c'est détruire l'œuvre immense à laquelle la 127e section tenait à honneur de coopérer. »

Pour le Bureau de la 127e Section.
Docteur BUTRUILLE.
Président.

Résultats d'adjudication. — Hier matin, a onze heures, il a été procédé, à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication de fourniture de cabans et de pèlerines au personnel de la police.

Le bureau était composé de MM. S. Ponthieu, adjoint au maire ; Ach. Dujardin et Ach. Carpentier, conseillers.

Soumissionnaires : MM. Arthur Vanackère, marchand tailleur à Roubaix, avec 10 0/0 de rabais ; F. Boutry, manufacturier à Lille, 3.55 pour 100 ; J. Bécue, marchand tailleur à Roubaix, 2.25 0/0.

Adjudicataire : M. Arthur Vanackère.

Un terrible accident d'usine

Exhumation de la victime

Dans notre édition portant la date du 6 octobre dernier, nous relations la mort mystérieuse de Victor Debatia, demeurant rue du Caire, cour Lhernoudlt, trouvé asphyxié dans une cave de la Société anonyme de dégraissage, rue d'Alger.

On attribua alors l'accident à une fuite qui se serait produite dans un des tuyaux passant dans la cave et contenant de la benzine.

Par ordre du parquet, le corps de Debatia a été exhumé hier soir à 5 heures en présence de M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement et transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu. Le corps sera autopsié ce matin à 9 heures par MM. les docteurs Castiaux et Bôle, médecins légistes, afin de déterminer la cause de cette mort encore entourée de mystère.

Renversé par une voiture. — Hier matin, vers 10 h. 3/4, Mme Fruit, née Dujardin Rosalie, âgée de 75 ans, a été renversée, rue Turgot, par une voiture de place conduite par Liévin Vandenhove, âgée de 18 ans, cocher chez M. Dewismes.

Mme Fruit a été conduite chez elle, rue Turgot, cour Dammartin 3, par l'agent de police Labbens. M. le docteur Montaigne, appelé à lui donner des soins, a constaté des contusions sans gravité au pied droit et à la main gauche.

Vol d'une balladeuse. — M. Straetsman Eugène, entrepreneur de terrassement, rue de l'Industrie, 52, avait prêté samedi dernier à un de ses anciens ouvriers, dont il ignore le nom, une balladeuse pour quelques heures. Depuis il n'a plus revu ni sa voiture, ni son ouvrier.

M. Straetsman a déposé une plainte entre les mains de M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement.

Deux ouvriers pris dans un éboulement. — Lundi matin, vers onze heures, deux ouvriers, MM. Carreite Louis et Alphonse Pelot, travaillant au boulevard de Fourmies pour le compte de M. Delcroix, entrepreneur à Hem, ont été pris dans un éboulement de terre.

Dégagés aussitôt par leurs camarades, ces ouvriers ont reçu les soins de M. le docteur Rousseau. Ils n'avaient aucune blessure.

Arrestations pour outrage et rébellion. — Lundi vers onze heures du matin, la police a arrêté Désir Adolphe, 45 ans, demeurant rue du Moulin, inculpé d'ivresse, d'outrages et rébellion envers l'agent Lemaire.

— Dans la même journée, à huit heures du soir, Besgue J.-B., 27 ans, tisserand, demeurant rue Marquisat, 22, a été arrêté parce qu'étant ivre il a voulu se rebeller contre l'agent Flevet.

Pied foulé. — M. Fournier Anseel, âgé de 70 ans, demeurant 215 rue des Longues-Haies, s'est foulé le pied droit en tombant, hier matin, rue de Lannoy.

Une laitière qui se coupe. — Hier matin, Mme Clémence Goose, 56 ans, demeurant [illegible] des Champs, cour Liegre, passait [illegible] Grande-Rue, et portant des bouteilles de lait. Soudain, elle fit une chute et se coupa à la joue gauche avec une des bouteilles.

Transportée à la pharmacie Delabre, elle reçut les soins du docteur Lepoutre et fut admise à l'Hôtel-Dieu.

Epave de la rue. — MM. Gaubrin, Emile, âgé de 17 ans, rentreur, demeurant rue de Roma, cour Olivier, 10, et Lemaire, Charles, apprêteur, âgé de 18 ans, demeurant rue Pellart, 5, en passant lundi vers sept heures du soir, rue Saint-Vincent, ont trouvé une boîte contenant cinq nœuds de cravate en soie. Cette trouvaille a été déposée au poste de police du 1er arrondissement.

Accidents du travail. — Chez M. Cornard, carrossier, rue de la Chapelle-Carrette, 40, M. Ghesquière Gustave, charron, âgé de 42 ans, demeurant rue Chapelle-Carrette, a reçu une écharde dans le doigt en taillant du bois.

— Chez M. Léon Leplat, vétérinaire, rue Pauvrée 32, M. Rambon Joseph, âgé de 37 ans, demeurant Boulevard de Metz, imp. Messiaen, a été serré contre le mur par une jument qu'il était occupé à ferrer.

— A l'ébouage municipal, M. Polyte Edouard éboueur, âgé de 42 ans, demeurant rue de Lannoy, cour Borgia, 11, traumatisme de la région lombaire en déchargeant une voiture de fumier.

— A la fonderie de l'Epeule, rue de Wasquehal, M. Duyck Jules, homme de peine, âgé de 48 ans, demeurant rue de Wasquehal, s'est blessé au pied droit en soulevant un chassis.

— Chez M. A. Motte et Cie, rue d'Avelghem, M. Maes Pierre, homme de peine, demeurant rue Couteau, à Wattrelos, est tombé d'un wagon et s'est blessé à la tête et à l'épaule gauche.

— A l'ébouage municipal, M. Roussel Auguste, charretier, âgé de 22 ans, demeurant rue de Tournai, a été mordu au bras gauche par un cheval.

— Chez MM. Piat et fils, filateurs rue de la Fosse-aux-Chênes, 59, M. Deleye Léonard, homme de peine, âgé de 29 ans, demeurant rue Jacquard c. Dhallain, 6, s'est contusionné l'annulaire droit en faisant des pesées avec une pince.

— Chez M. Boyart, filateur, 50, rue de la Redoute, M. Delbecque Louis, rattacheur, âgé de 59 ans, demeurant rue de l'Alma, fort Wattel, 30, pour monter des bobines sur le ratelier a passé par dessus la têtière et s'est blessé en tombant.

Places gratuites dans les théâtres. — Les cartes n° 201 à 300 délivrées par la Mairie de Roubaix pour assister à une représentation au Grand-Théâtre (boulevard Gambetta) sont valables pour le mercredi 31 octobre courant.

Celles portant les n° 301 à 400 pour le théâtre de Roubaix (rue Archimède) sont valables pour le jeudi 1er novembre.

Aux Galeries Lilloises, grande baisse de prix sur les **couronnes** et **articles funéraires** (45-47-49, rue Nationale, Lille).

WATTRELOS

Manifestation de la Toussaint

L'administration municipale invite les sociétés qui n'ont pas encore envoyé leur demande de participation au cortège de la Toussaint, à remettre avant ce soir mercredi, à la Mairie, leur décision, afin que l'on puisse préparer le classement.

Le cortège se formera devant la Mairie et se mettra en marche à 11 heures 1/2.

Un vol de charbon. — Les défenseurs du trône et de l'autel sont dans la consternation. Un vol assez important de charbon a été commis à l'Usine électrique, et les auteurs de ce méfait seraient des individus faisant, pendant les campagnes électorales, de la propagande pour les amis du pltre de St-Sébastien.

Une plainte a été déposée entre les mains de M. Bossard, commissaire de police, lequel se livre à une sérieuse enquête qui, soyons-en sûr, portera des fruits et nous permettra de faire connaître à nos lecteurs les noms de ces personnages.

CROIX

La Toussaint. — Un cortège organisé par l'administration municipale et composé de toutes les sociétés subventionnées de la commune, se formera jeudi à 11 h., rue de la Mackellerie, et se rendra au cimetière pour déposer des couronnes sur les tombes des victimes du travail et des soldats morts pour la Patrie.

Société de gymnastique et d'armes « La Patriote ». — Les gymnastes sont priés de ne pas manquer à la répétition du mercredi 31, à 9 heures précises.

Jeudi 1er novembre.— Manifestations de la Toussaint. — Réunion le matin, à 10 heures 1/2, à la Croix-Blanche. — L'après midi, à 2 h. 1/4 au même endroit. Tenue d'hiver.

Le Comité compte sur sa présence de tous les membres. Adultes et pupilles.

WASQUEHAL

Un vol de vêtements. — Depuis quelques jours, M. Accard Alfred, domestique chez M. Picavet Derumeaux, était parti en permission à Lompret, chez ses parents.

Le fermier, pendant ce temps, employait un autre domestique, nommé Auguste.

Lundi matin celui-ci filait à l'anglaise, emportant les vêtements d'Alfred Accart. Le montant du vol s'élève à 50 fr. environ.

ÉLIXIR SUÉDOIS
(Voir en 4e page)

TOURCOING

Une histoire de brigands. — La dame Julie Agache, femme Debock, âgée de 39 ans, cabaretière, rue du Brun-Pain, 243, aurait été, hier dans la matinee, suivant ce qu'elle déclare, la victime d'une agression singulière.

Vers 10 h. 1/4, deux individus, l'un grand, l'autre petit, entrèrent chez elle et lui demandèrent si son mari n'était pas cordonnier de son métier. La dame répondit négativement. Le plus petit aurait alors commandé un verre de genièvre qui lui fut servi et qu'il absorba, puis les deux hommes auraient mis la cabaretière en demeure de leur remettre l'argent qu'elle pouvait avoir, sinon elle n'en avait plus pour cinq minutes à vivre.

Mme Lagache, toujours d'après ses déclarations, répondit n'avoir pas d'argent. Le plus grand des deux bandits se précipita alors sur elle, la saisit à la gorge et la renversa sur le plancher. Toutefois elle parvint à se relever mais fut terrassée à nouveau. Son agresseur lui plaça alors le genou sur la bouche et lui porta une quantité de coups de poing au visage. Il arracha violemment une des boucles d'oreille de sa victime mais ne se l'appropria pas.

Enfin, le second individu, pendant cette terrible scène, fouilla le tiroir du comptoir et s'empara d'une pièce de 5 francs. Les deux hommes prirent alors la fuite.

Aussitôt leur départ, Mme Lagache qui s'était relevée, courut à la porte, regarda de tous côtés, mais ne vit personne. Elle ne songea pas à crier pour donner l'alarme dans le voisinage afin que l'on put se mettre à la recherche des deux gredins.

Détail singulier et fort heureux pour la victime de cette étrange agression, elle ne porte pas la moindre trace des coups multiples qui lui furent portés par l'un de ses agresseurs la tenant renversée sous lui, un genou sur la bouche.

Une enquête est ouverte sur cette affaire par M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement. Nous avons de sérieuses craintes qu'elle n'aboutisse à aucun résultat.